

Le budget—M. Lambert

● (1240)

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai pris bonne note des observations du député, mais je voudrais lui rappeler qu'avant l'impôt sur les gains en capital, de nombreux organismes agricoles avaient présenté des instances pour que l'on supprime les droits de succession. A la place ils proposaient un impôt élevé sur les gains en capital. Ils ne savaient pas que nous nous aventurons vers la période de grande inflation des années 1970.

Le député a mentionné que Petro-Canada payait plus que les prix courants pour le ravitaillement de ses navires de forage, etc. Pourrait-il me dire s'il parle de l'exploration dans les régions marines du Canada où de Petro-Canada International qui a constitué une entreprise conjointe avec British Petroleum pour mettre en valeur les énormes ressources en mer de Chine? Cette entreprise a signé des contrats pour utiliser notre technologie et aura recours à de petites entreprises canadiennes, certaines de l'Alberta. Cela donnera des emplois aux Canadiens. Ces prix plus élevés seraient-ils dûs à un plus haut niveau de risque dans les travaux d'exploration en raison des conditions climatiques que nous connaissons, s'il s'agit des régions marines du Canada, ou à un niveau plus élevé de risque dans les eaux internationales, s'il s'agit des travaux de développement avec British Petroleum dans le cadre d'un contrat avec la Chine?

M. Lambert: Monsieur le Président, je me demande où le député a bien pu aller chercher ces renseignements erronés qui l'incitent à poser de telles questions. Il est question ici du coût des bâtiments que Petro-Canada utilise au large de Terre-Neuve où les dangers sont tout aussi grands que dans la mer du Nord. On y a aussi perdu des navires de forage lors de tempêtes. Je tâcherai de remettre la main sur l'article où j'ai pris ces renseignements et je le donnerai au député. Il y est notamment question du tarif versé à M. Wolff qui est, soit dit en passant, le grand ami du premier ministre (M. Trudeau), pour la location de navires de forage au large de la côte est.

Pour ce qui est de la collaboration avec la British Petroleum, je tiens à rappeler au député qu'il s'agit dans ce cas d'un contrat qui concerne des travaux devant être effectués plus tard au large de la côte du Nigeria et un peu plus tard au large de celle de la Chine. Le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de me dire qu'on trouve ne serait-ce qu'un seul appareil de Petro-Canada à l'œuvre sur ces champs pétrolifères. Il me semblait pourtant que cette société devait mettre en valeur les ressources canadiennes, au profit des Canadiens. S'il est avantageux pour nous qu'une société d'État canadienne travaille à des tarifs très élevés au Nigeria ou en Chine, j'aimerais bien que le secrétaire parlementaire nous explique pourquoi. Ces pays ne nous achèteront pas une seule goutte de pétrole. En quoi cela correspond-il au mandat de cette planche de salut qu'est Petro-Canada dont se sont servis les libéraux pour remporter les élections de 1980?

M. Ferguson: Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois au député, je tiens à lui rappeler que les activités canadiennes au Sénégal et en Gambie reflètent le caractère

très précaire de la situation internationale dans cette région du globe. Cette situation est le fait de l'incertitude qui règne dans les milieux internationaux. En outre, certaines régions de la côte est du Canada où Petro-Canada fait de la prospection présentent des risques encore plus élevés qu'ailleurs. A titre d'exemple, dans la région d'Hibernia, que traversent parfois des bancs de glace, les frais sont plus élevés qu'ailleurs.

Je voudrais bien prendre connaissance de l'article dont nous a parlé le député. Je fouillerai le dossier et je tâcherai de découvrir où cela se passe.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député s'en prend avec véhémence à Petro-Canada. Il nous est difficile de deviner le programme politique des conservateurs à travers ses propos et de savoir ce qu'ils comptent faire s'ils accèdent au pouvoir. Le député veut-il dire que si son parti était élu à la direction du pays, il rendrait Petro-Canada au secteur privé? Est-ce qu'il braderait la société? Vendrait-il aussi la Suncor, qui est la propriété du gouvernement conservateur de l'Ontario? En ferait-il autant pour d'autres sociétés d'État, que ce soit Radio-Canada ou une autre? Chercherait-il à nous faire comprendre que le gouvernement conservateur que formerait son parti la braderait?

M. Lambert: Monsieur le Président, cette question est une belle preuve que les néo-démocrates traitent certains dossiers de façon simpliste. Petro-Canada ne disparaîtra pas du jour au lendemain; on ne peut pas s'en débarrasser, pas plus qu'on ne peut faire disparaître la tour ruineuse de 54 étages située à Calgary, qui sert de grand palais à l'entreprise. Ce sont les deniers du député qui en ont permis la construction, même si on n'en a nullement besoin dans cette ville.

Quoi qu'il en soit, il demeure qu'à l'heure actuelle Petro-Canada ne fonctionne pas comme une entreprise privée bien administrée et concurrentielle. Elle peut se permettre bien des excès grâce aux concessions que lui fait le gouvernement. Soit dit en passant, le député s'est trompé du tout au tout en ce qui concerne la Suncor. Le gouvernement de l'Ontario ne possède en effet qu'une partie de la société qui, auparavant, appartenait entièrement à des intérêts privés. Il faut savoir que Suncor n'est pas la même société pétrolière que Syncrude. Le député confond peut-être.

Je ne suis pas le parti conservateur en personne, monsieur le Président, mais j'ai mes préférences. Les Canadiens auraient tout intérêt à ce que le gouvernement sabre une bonne partie des sociétés de la Couronne; par contre, certaines nous sont utiles. Ainsi, j'ai beau critiquer diverses opérations de Radio-Canada, il n'en reste pas moins que je prends plaisir à quelques-unes de ses émissions, surtout à la radio. Mais je n'accepterai pas, en raison des réponses que je donne au cours de ce débat, qu'on me tienne responsable des politiques globales de mon parti, pas plus que je ne peux charger le député du poids des politiques que préconise le Nouveau parti démocratique.

Le président suppléant (M. Herbert): Le débat se poursuit.